
États financiers de la Fondation de l'Hôpital St. Mary

31 mars 2020

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des produits et charges	3
État de l'évolution des soldes de fonds	4
Bilan	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-14
Annexe.....	15

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Fondation de l'Hôpital St. Mary

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Fondation de l'Hôpital St. Mary (la « Fondation »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, et les états des produits et des charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, la Fondation tire des produits de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de la Fondation et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019, de l'actif à court terme aux 31 mars 2020 et 2019, et de l'actif net aux 1^{er} avril et aux 31 mars 2020 et 2019. Nous avons également exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2019, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 23 septembre 2020

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A125888

Fondation de l'Hôpital St. Mary
État des produits et charges
Exercice terminé le 31 mars 2020

		2020				2019
	Notes et annexe	Fonds de dotation	Fonds affectés	Fonds général	Total	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
Dons		18 125	1 118 908	3 749 985	4 887 018	5 372 540
(Perte) revenus de placement	3	(846 468)	120 260	(1 126 511)	(1 852 719)	1 387 447
		(828 343)	1 239 168	2 623 474	3 034 299	6 759 987
Charges						
Salaires et consultants		—	—	780 994	780 994	746 825
Dépenses – événements spéciaux		—	26 209	563 086	589 295	679 418
Dépenses administratives et coûts des campagnes de financement		—	—	205 620	205 620	233 857
Frais de placement		—	—	113 859	113 859	107 281
Amortissement des immobilisations corporelles		—	—	3 947	3 947	7 269
		—	26 209	1 667 506	1 693 715	1 774 650
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les éléments suivants		(828 343)	1 212 959	955 968	1 340 584	4 985 337
Dons octroyés au Centre hospitalier de St. Mary	A	—	(1 648 651)	(1 362 681)	(3 011 332)	(3 022 782)
Chaires et projets spéciaux		—	(120 000)	(137 000)	(257 000)	(501 750)
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges avant perte nette de la filiale		(828 343)	(555 692)	(543 713)	(1 927 748)	1 460 805
Perte nette de la filiale	5	—	—	(2 437)	(2 437)	(505 898)
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges		(828 343)	(555 692)	(546 150)	(1 930 185)	954 907

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Hôpital St. Mary
État de l'évolution des soldes de fonds
Exercice terminé le 31 mars 2020

	Notes	Fonds de dotation	Fonds affectés	Investis en immobilisations	Non affectés	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 mars 2018		8 363 570	10 187 998	20 626	5 813 074	24 385 268
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		(2 909)	(384 789)	(7 269)	1 349 874	954 907
Acquisition d'immobilisations corporelles		—	—	1 839	(1 839)	—
Transfert interfonds	7	—	353 301	—	(353 301)	—
Solde au 31 mars 2019		8 360 661	10 156 510	15 196	6 807 808	25 340 175
Insuffisance des produits par rapport aux charges		(828 343)	(555 692)	(3 947)	(542 203)	(1 930 185)
Acquisition d'immobilisations corporelles		—	—	1 410	(1 410)	—
Transfert interfonds	7	—	(283 566)	—	283 566	—
Solde au 31 mars 2020		7 532 318	9 317 252	12 659	6 547 761	23 409 990

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Hôpital St. Mary**Bilan**

au 31 mars 2020

	Notes	2020	2019
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		460 364	1 086 809
Débiteurs		186 579	409 502
Somme à recevoir de la filiale	5	37 332	—
Frais payés d'avance		65 333	52 257
		749 608	1 548 568
Portefeuille de placements	4	24 818 485	26 824 768
Investissement dans une filiale	5	—	2 800
Immobilisations corporelles	6	12 659	15 196
		25 580 752	28 391 332
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		76 845	93 433
Sommes dues au Centre hospitalier de St. Mary		2 028 912	2 881 699
Produits reportés		65 005	76 025
		2 170 762	3 051 157
Promesses de dons à payer	11		
Soldes de fonds			
Dotation	8	7 532 318	8 360 661
Affectés d'origine externe	9	9 317 252	10 156 510
Général			
Investis en immobilisations		12 659	15 196
Non affectés		6 547 761	6 807 808
		23 409 990	25 340 175
		25 580 752	28 391 332

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

	Notes	2020	2019
		\$	\$
Activités de fonctionnement			
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges		(1 930 185)	954 907
Ajustements pour :			
Amortissement des immobilisations corporelles		3 947	7 269
Gains réalisés sur les placements		(315 455)	(162 092)
Variation de la juste valeur non réalisée des placements		2 926 264	(481 946)
Perte nette de la filiale	5	2 437	505 898
		687 008	824 036
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement			
Débiteurs		222 923	(310 160)
Somme à recevoir de la filiale		(37 332)	—
Frais payés d'avance		(13 076)	(1 348)
Créditeurs et charges à payer		(16 588)	(78 632)
Sommes dues au Centre hospitalier de St. Mary		(852 787)	1 249 804
Produits reportés		(11 020)	27 325
		(20 872)	1 711 025
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(1 410)	(1 839)
Acquisition de placements		(10 860 326)	(12 452 260)
Réalisation de placements		10 255 800	9 329 989
Diminution de l'investissement		363	149
		(605 573)	(3 123 961)
Diminution nette de l'encaisse		(626 445)	(1 412 936)
Encaisse au début		1 086 809	2 499 745
Encaisse à la fin		460 364	1 086 809

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et objectif de la Fondation

La Fondation de l'Hôpital St. Mary (la « Fondation ») a été constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et est une œuvre de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la Fondation est considérée comme une fondation publique et est assujettie aux articles de cette loi. L'objectif de la Fondation est d'amasser des fonds pour les besoins du Centre hospitalier de St. Mary (l'« hôpital ») qui ne sont pas subventionnés par le ministère de la Santé et des Services sociaux. L'hôpital est un centre hospitalier accrédité universitaire (CHAU) affilié à McGill.

2. Méthodes comptables

Les états financiers de la Fondation ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif en utilisant la méthode de la comptabilité par fonds affectés et ils tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Les dons et les autres produits reçus par la Fondation sont classés dans trois fonds : le fonds de dotation, les fonds affectés et le fonds général.

Le fonds de dotation regroupe les dons sujets aux stipulations des donateurs qui requièrent que le capital soit conservé. Le solde du fonds représente les contributions originales en dotation et les revenus de placement cumulés qui doivent être réinvestis à titre de capital dans le fonds de dotation selon la présente politique de gestion de fonds de la Fondation.

Les fonds affectés incluent toutes les ressources sujettes aux exigences spécifiées par les donateurs, incluant les revenus de placement réalisés par les fonds de dotation restreints. Le solde de fonds consiste alors en des fonds affectés reçus, mais non utilisés.

Le fonds général regroupe les fonds non affectés, incluant certaines sources de fonds qui ne sont pas sujettes à des stipulations spécifiques et qui doivent être utilisées pour les besoins des opérations ou à la discrétion du conseil d'administration de la Fondation. Les fonds investis en immobilisations sont présentés à la valeur des immobilisations moins l'amortissement cumulé.

Revenus de placement

Les revenus de placement sont enregistrés lorsqu'ils sont réalisés. Les revenus de placement sont répartis selon la politique de gestion de fonds de la Fondation. Les revenus de placement non affectés sont enregistrés dans le fonds général. Afin de protéger le capital doté contre l'inflation, seul un pourcentage, établi par le conseil, de la juste valeur initiale du capital doté est mis à disposition et est enregistré dans les fonds affectés. Tout excédent des revenus de placement réalisés provenant des dotations au-delà du montant établi est enregistré comme revenu de placement dans le fonds de dotation. Dans l'éventualité d'un déficit, un revenu négatif de placement est enregistré dans le fonds de dotation, diminuant le revenu de placement précédemment cumulé.

Dons

Les promesses de dons sont présentées dans les notes complémentaires aux états financiers et ne sont comptabilisées qu'au moment de l'encaissement.

2. Méthodes comptables (suite)

Biens et services reçus à titre gratuit

La valeur des biens et services reçus à titre gratuit est comptabilisée comme produit ou comme charge dans les états financiers lorsque la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsqu'il s'agit de biens et services qu'on se procure normalement contre un paiement lorsqu'ils ne sont pas offerts à titre gratuit.

De plus, chaque année, de nombreux bénévoles offrent à la Fondation une grande partie de leur temps pour assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur de ces apports reçus sous forme de services, ces derniers ne sont pas constatés dans les états financiers.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, comptabilisées au coût, sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile et selon les durées suivantes :

Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	10 ans

Investissement dans la filiale

La Fondation comptabilise l'investissement dans sa filiale en propriété exclusive, 9030-9329 Québec Inc., en utilisant la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

La Fondation comptabilise dans l'état des produits et charges une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'entité. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à l'état des produits et charges de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur, à l'exception des soldes entre apparentés, au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception du portefeuille de placements, qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan. La juste valeur des placements est établie à partir des cours acheteurs. La juste valeur des fonds de placement est basée sur la confirmation reçue du gestionnaire avec qui les instruments sont négociés. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et les pertes non réalisés, sont incluses dans les revenus de placement.

Les coûts de transaction liés au portefeuille de placements sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des produits et charges à titre de produit ou de charge d'intérêts.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, la Fondation comptabilise à l'état des produits et charges une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à l'état des produits et charges de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains ou les pertes, réalisés ou non réalisés, résultant de la conversion sont inclus dans les produits. La Fondation n'utilise pas d'instruments financiers dérivés afin de gérer son risque de taux de change.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figure la juste valeur des placements. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. (Perte) revenus de placement

	2020	2019
	\$	\$
Intérêts	263 447	268 835
Dividendes ou autres distributions	494 643	474 574
Gains sur investissements réalisés	315 455	162 092
Variation de la juste valeur non réalisée des investissements	(2 926 264)	481 946
	(1 852 719)	1 387 447

Les produits de placement sont répartis selon la politique de gestion de fonds de la Fondation décrite à la note 2, ce qui résulte en la présentation des revenus de placement à l'état des produits et charges comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Fonds de dotation	(846 468)	(25 559)
Fonds affectés	120 260	376 361
Fonds général	(1 126 511)	1 036 645
	(1 852 719)	1 387 447

4. Portefeuille de placements

	2020	2019
	\$	\$
Liquidités	2 553 525	2 358 249
Marché monétaire	501 759	—
Obligations – canadiennes	3 968 962	4 118 981
Fonds commun d'obligations canadiennes	2 501 110	2 374 201
Actions – canadiennes	7 872 832	9 753 532
Actions – étrangères	7 078 037	8 176 155
Investissements alternatifs	342 260	43 650
	24 818 485	26 824 768

Risque de marché

La Fondation est sujette au risque du marché, lequel représente le risque que la juste valeur d'un instrument financier varie découlant de la variation des prix du marché, que ces changements soient causés par des facteurs spécifiques liés à l'émetteur ou les facteurs affectant tous les titres échangés sur le marché. Ces risques résultent de la volatilité des taux d'intérêt et des taux de change. La concentration du risque est mitigée étant donné la diversification du portefeuille d'investissement de la Fondation.

Après la clôture de l'exercice, le 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé a annoncé que la COVID-19 (maladie à coronavirus 2019) pouvait être qualifiée de « pandémie ». Les marchés financiers ont fait face à une volatilité et à une baisse importante en raison de la COVID-19. La juste valeur du portefeuille de placements de la Fondation au 31 mars 2020 a été affectée à la baisse en lien avec le marché financier. La politique de placement de la Fondation tient compte de la volatilité des marchés et la direction continue d'évaluer et de faire un suivi sur les impacts de la COVID-19 afin d'en minimiser les effets.

Risque de change

La Fondation détient des placements en devises. Elle est donc soumise aux fluctuations des devises. La juste valeur des actions américaines est convertie au taux de change en vigueur au 29 mars, lequel était de 1,4187 en 2020 (1,3363 en 2019) et représentait 51,1 % (49,5 % en 2019) du solde des actions étrangères.

Risque de taux d'intérêt

La Fondation a des placements en obligations qui portent intérêt à des taux fixes. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces obligations. Les obligations détenues par la Fondation portent intérêt à des taux variant entre 1,20 % – 11,00 % (1,55 % – 11,00 % en 2019) et viennent à maturité dans les quatre prochaines années (cinq ans en 2019).

Risque de crédit

La concentration du risque de crédit existe lorsqu'une partie importante du portefeuille est investie dans des titres ayant des caractéristiques similaires ou obéissant à des variations semblables liées aux conditions économiques ou politiques. Le risque de crédit est causé par le fait que la Fondation possède des obligations. Il y a donc un risque que les émetteurs ne soient pas en mesure de payer les montants dus à la Fondation. La Fondation gère ce risque par la diversification des placements de son portefeuille de placements.

5. Investissement dans une filiale

La filiale a été dissoute le 17 février 2020 et ses actifs nets en date de dissolution ont été déclarés comme dons à la Fondation et enregistrés dans le bilan comme un recevable de la filiale d'un montant de 37 332 \$. La valeur de l'investissement a été radiée à la dissolution.

	2020	2019
	\$	\$
9030-9329 Québec Inc., en propriété exclusive		
Avance, sans intérêt ni modalités de remboursement	—	363
Actions, à la valeur de consolidation	—	2 437
	—	2 800

La filiale n'est pas consolidée dans les états financiers de la Fondation. L'information financière relative à la filiale au 17 février 2020 et au 31 mars 2019, et pour les exercices terminés à ces dates, se détaille comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Actifs totaux	37 332	54 248
Passifs totaux	37 332	51 811
Capitaux propres	—	2 437
Produits totaux	30	4 879
Charges totales	2 467	510 777
Perte nette	(2 437)	(505 898)

	2020	2019
	\$	\$
Trésorerie		
Activités d'exploitation	(10 525)	41,182
Activités d'investissement	—	—
Activités de financement	(363)	(149)
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(10 888)	41 033

Les dépenses de la filiale incluent un don à la Fondation de 27 041 \$ (475 000 \$ en 2019).

6. Immobilisations corporelles

	2020			2019
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et matériel de bureau	166 465	164 008	2 457	1 594
Améliorations locatives	31 525	21 323	10 202	13 602
	197 990	185 331	12 659	15 196

7. Virements interfonds

Le conseil d'administration de la Fondation peut autoriser, de temps en temps, des virements interfonds selon la direction stratégique de l'hôpital. Les virements interfonds comprennent majoritairement des fonds obtenus par l'entremise des événements de collecte de fonds et sont alloués à certains projets internes et externes. En 2020, un transfert d'un montant de 283 566 \$ en provenance du Fonds affecté a été fait pour couvrir les coûts de rénovation du 5^e étage initialement payé par le Fonds général en 2018-2019. En 2019, un transfert de 353 301 \$ du Fonds général au Fonds affectés a été fait : 275 277 \$ pour couvrir le déficit de décaissement de la chaire de recherche en médecine familiale et communautaire de l'Université McGill et 78 024 \$ pour l'achat d'équipement pour l'orthopédie et la salle d'urgence.

8. Dotation

	2020	2019
	\$	\$
Chaire de McGill – famille et recherche en médecine communautaire	2 610 929	2 990 915
Chaire de McGill – traitement communautaire du cancer	3 021 198	3 308 504
Médecine familiale	77 177	84 516
Oncologie	176 527	193 314
Hélène Derouin Renaud	209 046	228 492
Fonds Johnson pour la gériatrie	161 486	171 422
Edward Tinmouth	258 653	283 250
Gail Hutchison	245 285	254 815
St. George's Lodge	116 823	127 932
Dialyse rénale	190 987	209 149
Bourse Hingston Med Leadership	104 341	114 264
Fonds J. Desmarais pour les infirmières	61 206	67 027
Fonds I.C.U.	76 508	83 783
Ophtalmologie	61 206	67 027
Héritage des Gouverneurs de St. Mary's	17 940	19 646
Bourse de recherche en soins infirmiers Arvind K. Joshi	142 079	155 590
Joyce Stuart Slapcoff	927	1 015
	7 532 318	8 360 661

9. Affectés d'origine externe

	2020	2019
	\$	\$
Projet de développement du campus	4 929 367	6 208 518
Décaissement des intérêts de dotation	1 144 020	1 152 669
Médecine	462 250	455 067
Programme de traitement du cancer	376 100	414 548
Anciens infirmiers	248 681	189 236
Avancement professionnel	214 483	214 484
Maladies du cœur et de l'AVC	171 710	141 883
Santé des femmes et initiative au bien-être	137 169	134 039
CHSM Fonds des médecins	127 177	112 342
Bourses orthopédiques	124 751	83 977
Un pas vers la guérison	121 723	—
RCN – Fonds directeur d'oncologie	103 884	125 707
Médecine familiale	102 068	86 403
Maladie du sang - oncologie	100 215	—
Autres ayant un solde inférieur à 100 000 \$	953 654	837 637
	9 317 252	10 156 510

10. Promesses de dons à recevoir, non reconnues dans les états financiers

En fin d'exercice, la Fondation avait des promesses de dons à recevoir totalisant 140 462 \$ qui s'échelonnent jusqu'en 2022 comme suit :

	\$
2021	90 462
2022	50 000

11. Promesses de dons à payer, non reconnues dans les états financiers

La Fondation a fait des promesses de dons à payer à l'hôpital dont le paiement est prévu sur une période de 10 ans pour les montants suivants :

	\$
Chaire de McGill	220 000
Réseau de cancérologie Rossy	2 086 000
Rénovation du 5 ^e étage pour hébergement des patients du centre de cancérologie	1 068 331
Recherche médicale et enseignement	1 234 600
Implantation du NQSIP	217 794
Bourse d'orthopédie de McGill	300 000
Financement d'équipement – orthopédie	325 300
Détecteurs stellaires pour tomographes – CHSM	44 292
Salle de vidéoconférence – CHSM	40 000
Coordonnateur de projet – Bourse de recherche Dr Lambert	215 890
Rénovations de la salle d'attente – chirurgie	79 541
Salle de simulation – urgence	75 000
Chambres de résidents (2)	39 248
Échographie pour l'anesthésiologie	54 770
Directeur de recherche recrutement et rétention	450 000
CHSM – équipement site spécifique (urologie, gastroentérologie, thérapie respiratoire, oncologie, soins intensifs, orthopédie, urgence, hémodialyse)	561 920
Équipement ophtalmologie	378 000
Besoins liés à la COVID-19	250 000
	7 640 686

De plus, la Fondation a fait une promesse de remettre jusqu'à 15 000 000 \$ pour le projet d'expansion / modernisation de deux étages de l'aile ouest, conditionnellement à la faisabilité du projet et à d'autres considérations de la part de la Fondation. Les montants déboursés relatifs à cette promesse de dons sont prévus être payés dans les prochains 3 à 5 ans.

Les montants déboursés relatifs à ces promesses de dons à payer dépendront du moment où l'hôpital effectuera ces projets et dépendront aussi du revenu net disponible de la Fondation. Les montants réclamés par l'hôpital sont reconnus uniquement lorsqu'ils sont adéquatement soumis, revus et approuvés par la Fondation.

12. Instruments financiers*Risque de liquidité*

L'objectif de la Fondation est d'avoir suffisamment de liquidités pour respecter ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance. La Fondation gère ses liquidités générées par ses activités de manière à respecter ses engagements. Au 31 mars 2020, ses obligations financières les plus importantes sont les créanciers et charges à payer et les sommes dues à Centre hospitalier de St. Mary.

Fondation de l'Hôpital St. Mary**Annexe**

Exercice terminé le 31 mars 2020

Dons octroyés au Centre hospitalier de St. Mary – Annexe A

	2020	2019
	\$	\$
Des fonds affectés		
Fonds de cancérologie	288 230	759 041
Médecine	41 939	191 431
Fonds de pharmacie	12 160	2 368
Avancement professionnel	26 174	47 476
Psychiatrie	1 830	9 542
Dialyse rénale	—	6 597
Urgence	1 433	40 447
Ophtalmologie	3 181	4 649
Soins intensifs	134	107
Médecine familiale	77 895	—
Autres projets – projets externes	1 193 412	319 801
Clinique diabétique	2 250	2 100
Culture de soins	13	2 097
	1 648 651	1 385 656
Du fonds général non affecté		
Recherche médicale, aide et subventions	1 362 681	1 637 126
	3 011 332	3 022 782